



# LOU CANT DE L'AUBO

Bulletin trimestriel de Saint Sauveur de Cruzières

N°42 Octobre 2021

Le bulletin est édité par la municipalité de St Sauveur de Cruzières. ☎ 04 75 39 30 55

[mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.saintsauveurdecruzières.fr](http://www.saintsauveurdecruzières.fr)

Facebook : [Commune de Saint Sauveur de Cruzières](https://www.facebook.com/Commune.de.Saint.Sauveur.de.Cruzières)

Chargés de communication :

FAIVRE Catherine, CARRERES Thierry

## Décès

Monique BOISSIN épouse MOLLARD (Lavabre) décédée à THUEYTS, le 08/08/2021

Toutes nos pensées vont à sa famille.

## Baptême Civil

Hailey, fille de Sarah CHAABI et de Jean-Philippe ARNAUD, le 04/09/2021

Félicitations aux parents et tous nos vœux républicains à Hailey.

## Fermeture de la Mairie

- Du 01/11/2021 au 05/11/2021

- Du 27/12/2021 au 31/12/2021

En cas d'urgence les numéros de téléphone des élus seront affichés sur la porte de la Mairie

## Dématérialisation de Lou Cant de L'Aubo

Nous vous rappelons que dans un souci de réduction de notre impact écologique, nous proposons aux habitants disposant d'une connexion Internet et qui seraient intéressés, d'envoyer sous forme numérique le petit journal communal. Merci de vous inscrire en envoyant un mail à : [cdelaun.mairiestsauveur@gmail.com](mailto:cdelaun.mairiestsauveur@gmail.com), en précisant votre nom, votre quartier ainsi que l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez le recevoir (si elle diffère). Ce format dématérialisé pourrait être mis en place cette année. Bien entendu le format papier persistera pour tous ceux qui ne se seront pas manifestés. *Corinne DELAUZUN*

## Commission Patrimoine

La commission patrimoine se tiendra à 20 h en mairie les mardis, 12/10, 09/11, 14/12 et 11/01/22. Nous travaillons sur les soldats de Saint Sauveur morts pour la France. La commission est ouverte à tous ceux qui voudraient y participer.

Un projet est en cours d'étude pour proposer aux propriétaires de maisons ou de terrains de venir chercher l'origine de leur propriété, le nombre de participants par séance étant limité à 3 ou 4. La première réunion se tiendra à 18h30 le 14 octobre en mairie pour décider des modalités de mise en place. *Thierry CARRERES*

## Semaine Bleue

A l'occasion de la semaine bleue qui aura lieu début octobre, la commission des actions sociales vous propose une sortie découverte de la Poterie Des Cruzières Quartier La Lauze suivie d'un goûter le vendredi 22 octobre à 15 h. Les retraités de la commune qui souhaitent participer sont invités à s'inscrire en mairie avant le 18 octobre. *Corinne DELAUZUN*

## Les écoles

**Projet nouvelle école :** L'avancée du dossier suit son calendrier prévisionnel. Nous avons validé l'Avant-Projet-Sommaire et fait procéder aux études de sol pour l'implantation. L'Avant-Projet Détaillé est en cours de validation. Les instances nous accompagnent dans ce projet et nous ont accordé des subventions.

### **Développement numérique :**

Nous avons demandé et obtenu une subvention permettant d'équiper l'école primaire de tablettes numériques pour compléter le matériel pédagogique. *Corinne DELAUZUN*

## Agenda des Manifestations

Vendredi 22 Octobre	Commission Actions sociales	15 h 00 semaine bleue
Jeudi 11 novembre	Conseil municipal	11 h 00 commémoration
Dimanche 14 novembre	Le rayon de Soleil	14 h 30 loto, salle polyculturelle
Samedi 4 décembre	Commission Culture	10 h 00 exposition artistes en Cèze, salle polyculturelle
Dimanche 5 décembre	Commission Culture	10 h 00 exposition artistes en Cèze, salle polyculturelle
Samedi 11 décembre	La boule de la Claysse	18 h 30 assemblée générale et repas, salle polyculturelle
Du 18/12 au 3/01/2022	Bibliothèque	Exposition des œuvres réalisées par les enfants atelier manga Japon
Vendredi 31 décembre	Les Joyeux Marcassins	19 h 00 réveillon, salle polyculturelle
Vendredi 7 janvier	Conseil Municipal	18 h 30 vœux du Maire, salle polyculturelle

## Commission Culture

Merci à Laurent DELAUZUN qui a animé une balade historique le jeudi 26 Août. Pendant environ 2 heures, nous étions 26 personnes à parcourir les ruelles du village à la découverte des croix et des ponts. Nous avons écouté avec attention les origines de ces monuments et les anecdotes s'y rapportant. A travers tous ces commentaires, nous avons remonté le temps et découvert la vie du village au 18<sup>ème</sup> siècle. Cette soirée s'est terminée avec un verre de l'amitié offert par la Mairie et un repas tiré du sac. Une animation appréciée des participants qui s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur.  
*Catherine FAIVRE*



Les 11 et 12 septembre, une vingtaine d'artistes, amateurs et artisans d'art de St Sauveur et des communes environnantes ont présenté leurs créations : livres pliés-découpés, tableaux au point de croix, gravures, peintures, couture, photos, bijoux, meubles design, poterie... Cette exposition avait pour but de faire connaître les talents de chacun. Beaucoup d'échanges entre les exposants et les visiteurs, un vrai régal avec les sketches de Rocambolissimo. Un appel est d'ores et déjà lancé aux artistes pour une exposition en Septembre 2022. *Catherine FAIVRE*



## Repas des aînés

Ce samedi 18 septembre a eu lieu le repas des aînés. Dans une ambiance musicale, nous avons partagé un fin repas préparé par le traiteur « au fin gourmet » de Vallon Pont d'Arc. L'animation proposée par le chanteur Lionel Pillods a permis de reprendre goût à la convivialité avec un peu de danse et de chant. Le prochain rendez-vous est donné pour le printemps 2022. *Corinne DELAUZUN*



### Ecole des grands

La rentrée des 23 élèves du ce1, ce2, cm1 et cm2 s'est bien passée avec de nombreux projets cette année qui s'articulent autour du thème des cultures du monde.

Pour le mois de septembre, les enfants découvriront l'Australie en participant à un projet au château de Vogüé le lundi 20 septembre : les élèves visiteront une exposition sur le thème de l'art aborigène puis ils participeront à des ateliers de création d'art. De retour en classe, les enfants réaliseront des œuvres sur le thème de l'art aborigène. Ces œuvres seront exposées à la bibliothèque du village puis au château de Vogüé en mars, avec les œuvres des écoles ardéchoises qui participeront au projet.

Le lundi 27 septembre, en partenariat avec la bibliothèque, les enfants "voyageront" du côté du Japon avec le manga. Les œuvres réalisées avec des artistes seront aussi exposées à la bibliothèque. De nombreux autres pays viendront s'ajouter progressivement ... *Linda ADRIEN*



### Association Le Rayon de Soleil

Le Club a repris ses activités en respectant bien les gestes barrières et le passe-sanitaire.

Nous nous rencontrons à la salle des Associations de la Mairie, à 14 H :

tous les mardis pour les jeux de belote.

tous les vendredis pour des jeux de société ou des jeux de mots (mémoire). Pour certains ce sont les jeux de scrabble.

Nous avons aussi des petits lotos à partir de 13 H 30 à la salle des Associations et pour ce trimestre ce sera le 26 Octobre et le 30 Novembre 2021. Toutes nos animations sont suivies d'un petit goûter gratuit. Des activités manuelles (couture, peinture, points de croix, patchwork...) peuvent être mises en place suivant les demandes.

Pour les anciens adhérents la cotisation de 2021 est de 5 €, pour les nouveaux adhérents la cotisation 2021 est de 10 €.

Quelques dates à retenir :

Mercredi 20 Octobre 2021 : repas Chinois à Alès

Jeudi 16 Décembre 2021 : notre repas de Noël au restaurant les Chênes à Courry

Pour les voyages :

Mercredi 13 Octobre 2021 : une journée au Baux de Provence

Du 2 au 9 Octobre 2021 une semaine à Carcans-Maubuisson.

Notre GRAND LOTO ANNUEL à la salle Polyculturelle de Saint Sauveur de Cruzières le Dimanche 14 novembre.

*Elvira HENNART*

### Eveil Sportif

Après un arrêt du championnat dû au contexte sanitaire, l'équipe de football de l'ESSS va rechausser les crampons pour une nouvelle saison. L'équipe évoluera cette année en D5 avec un objectif : créer un noyau solide pour une montée en D4. Le club reste disponible pour toutes les personnes souhaitant intégrer l'équipe (seniors).

Pour suivre l'actualité des matchs : page Facebook Éveil sportif St Sauveur.

Le calendrier des matchs est disponible sur le site du district Drôme-Ardèche et au stade.

Matchs à domicile à venir:

- Samedi 09/10 - 20h contre St Alban Grospierres
- Samedi 23/10 - 20h contre St Just d'Ardèche
- Samedi 06/11 - 20h contre St Remèze US 2
- Samedi 13/11 - 20h contre FC Baume Montségur
- Samedi 04/12 - 20h contre Les Vans

*E.S.S.S*

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021 à 18h30

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, TEISSIER Guillaume, ZAMORA Julie.

**Absents, excusés :** CARRERES Thierry, VEZON Gérard.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine.

## 1°) Convention Ardèche Musique et Danse

Mme ADRIEN Linda, enseignante de l'école primaire, a pour projet une intervention musicale en milieu scolaire, de 15 séances d'une heure, par le biais du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, pour l'année scolaire 2021-2022. Le coût de cette intervention est de 730,00 €, prélevée sur la subvention allouée par la commune pour les activités scolaires. Il est donc nécessaire de signer une convention avec ce syndicat.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## 2°) Délibération modificative Enfouissement Réseaux France Télécom Les Combelles

Le montant des travaux s'élève à 6 661,70 €, financés à 50 % par un PUP (Projet Urbain Patrimonial) avec Mme BAILO, qui bénéficie de cette opération.

Dépenses		Recettes	
2152 (103) Installation de voirie	- 3 330,85	4542 (200) Recettes	2 651,70
21538 Autres réseaux	3 330,85		
4541 (200) Dépenses	2 651,70		

*Délibération votée à l'unanimité.*

## 3°) Coupes de bois 2021-2023

L'Office National des Forêts nous fait connaître que la parcelle « Bois de Brujas » pour 2 ha 20 vient en tour normal d'exploitation à l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal décide la délivrance en nature aux habitants de la commune, sous les conditions suivantes :

- Être résident principal et inscrit sur la liste électorale,
- Cette coupe devra être exploitée du 15/10/2021 au 15/04/2023,
- Le partage est effectué par foyer avec inscription avant le 15 mai 2021 (voir Lou Cant de l'Aubo n°40),
- L'exploitation sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie des trois conseillers responsables de la commission « Affaires agricoles et espaces boisés », à savoir : CHAMPETIER Christophe, GARCIA Malorie, ZAMORA Julie,
- Le délai d'exploitation est fixé au 15 Avril 2023, à l'expiration duquel les éventuels retardataires seront déchus de leur droit,
- L'abattage est interdit en période de végétation du 16 avril au 15 octobre,
- Le montant de la taxe affouagère est fixé à 80 € par lot.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## 4°) Renouvellement Subvention Façades

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 Mai 2018, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'aide financière accordée aux particuliers pour des travaux de rénovation et réhabilitation des façades ayant pignon sur rue.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la subvention façades pour une durée de 3 ans, pour un montant de 6,00 € le M<sup>2</sup> (5,00€ auparavant) de façades réalisées ayant pignon sur rue. Ces travaux concernent exclusivement le rejointoiement ou le crépi mortier, sur toute la commune, avec un maximum de 150 M<sup>2</sup> par an et par maison.

La subvention sera versée après réalisation effective des travaux dans le respect des prescriptions et en particulier le respect de la palette de couleurs disponible en Mairie.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## 5°) Vente camion Jumper

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le véhicule de la commune (camion Jumper, gazole, mis en circulation le 04/10/1995). Mise en vente par la commune de St Sauveur de Cruzières, sur la base d'un prix minimum de 2 500 €, réservé en priorité aux habitants de la commune. La vente aura lieu sur soumission cachetée contenant une offre chiffrée d'acquiescer le dit camion dont le contrôle technique est valide pour 2 ans.

Le pli cacheté devra être déposé à la mairie avant le 30 Juillet 2021 et la cession sera effectuée au profit du plus offrant.

*Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.*

## 6°) Lettre Tribunal Administratif

Litige entre la commune et M. BARET Frédéric pour un problème de voirie. Afin d'améliorer l'accès à son terrain, quartier Passevite, M. BARET souhaite surélever le chemin communal de 15 cm. M. le Maire, en accord avec M. MANIFACIER de la DDT, ne peut accéder à cette demande, car ces travaux risqueraient de modifier l'écoulement des eaux de ruissellement et impacter la propriété en contrebas. La solution technique est possible sur le domaine privé.

## 7°) Questions diverses

*Projet école :*

- Mme AGERON, architecte a fourni l'esquisse ainsi que le calendrier des travaux, pour une mise en service au second trimestre 2023. Une remise de 50 % a été négociée sur la partie esquisse, qui passe de 6 398 € à 3 199 € H.T. La Commission École doit valider celle-ci.

*Adressage :*

- Toutes les rues ont été identifiées ; il faut maintenant les nommer afin de commander les panneaux en septembre. Travail de la Commission Environnement-Signalétique.

*Courriers reçus :*

- De Cèze-Cévennes : subvention de 300 € pour la bibliothèque,
- De Cèze-Cévennes : demande de subvention pour l'Etoile de Bessèges (réponse négative du Conseil),
- TCFIA : le 19<sup>ème</sup> tour cycliste féminin passera par notre commune le 8 Septembre,
- Le Département : refus d'installer un « dos d'âne » à l'entrée Nord de Saint Sauveur (trop dangereux à cause du virage),
- Association Ecurie du Reboulet Saint Brès : organise une course de kart-cross les 17 et 18 Juillet et sollicite le prêt de 10 Tables, 20 bancs ainsi que 8 barrières de sécurité (accordé : prêt entre Mairies et pas de manifestations sur le village),
- Préfecture de l'Ardèche : projet de régularisation du statut foncier des équipements DFCI sur la commune, canton Les Chaumettes, permettant les servitudes et l'entretien,
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : calendrier annuel des cérémonies commémoratives,
- TDF : Transmission du dossier d'information Mairie et d'un dossier de simulation concernant la création de pylône dans le cadre du déploiement du réseau ORANGE (dans une propriété privée),
- Le Département souhaite connaître les projets susceptibles d'être financés par le fonds de solidarité, 2<sup>ème</sup> part. Une seconde demande a été faite pour les travaux de la Chapelle de St Génies,
- Convention borne de recharge véhicules électriques,
- Association Rugby : demande pour utiliser le stade pour un stage enfants les 25 et 26 Août.

*Travaux :*

- Nettoyage de la rue de l'Église, de la place Joseph Blancher,
- Évacuation d'un arbre suite aux intempéries,
- Travaux Enedis, enfouissement du réseau électrique quartier Les Agusas,
- Travaux sur les ruisseaux en différents endroits.

*Infos :*

- Rappel de la procédure « signal-réseaux », en cas de problème sur les poteaux téléphoniques,
- Course de chevaux d'endurance équestre St Jean-St Sauveur-Barjac, le 5 Août,
- Permis de construire : Antoine BOSCH, La Lauze, pour la construction de poulaillers amovibles.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2021 à 18h30

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

**Absents, excusés :** CHAMPETIER Robert (donne procuration à FAIVRE Catherine), CHOLLET Floriane (donne procuration à MOLLARD David), VEZON Gérard (donne procuration à CARRERES Thierry), GARCIA Malorie.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine.

Monsieur le Maire présente 2 démissions au sein du Conseil Municipal :

- TEISSIER Guillaume, pour des raisons personnelles et professionnelles en date du 13/07/2021.
- JOUBERT Anne-Laure, pour des convictions personnelles, en date du 17/08/2021.

## 1°) Socle numérique des écoles élémentaires (signature pour la convention)

Mme ADRIEN Linda, enseignante de l'école primaire, a pour projet d'équiper l'école en tablettes grâce au programme « Socle numérique des écoles – Plan de relance continuité pédagogique ».

Ce projet consiste à équiper l'école publique d'un ordinateur portable, de 12 tablettes, ainsi que le Pack Office, pour un montant total maximum de 4 050 € subventionné par l'État à hauteur de 2 475 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à signer la convention.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## 2°) Orientation tarifs assainissement pour 2022 – 2026

Le service d'assainissement, qui fonctionne en régie, a été augmenté en 2019.

Abonnement : 60 €

Jusqu'à 50 M3 : 0,50 €

Au-delà de 50 M3 : 0,60 €

Ce service, d'ici 2026, doit être à l'équilibre afin de poursuivre les travaux régulièrement des réseaux et de la station. Il faudra donc envisager dans les 5 prochaines années, une augmentation régulière de l'abonnement et du prix du traitement de l'eau afin de lisser progressivement les tarifs de l'assainissement et se rapprocher ainsi du prix moyen appliqué dans les communes de l'intercommunalité. Cela permettrait également de mettre en œuvre des travaux subventionnés par l'Agence de l'eau. Un tableau des tarifs sera proposé au conseil municipal avant la fin de l'année.

## 3°) Bilan présentation vidéo protection

Une réunion a eu lieu à la Mairie avec M. Ludovic SAUVAJON, Adjudant chef, référent de sureté à Privas.

La vidéo protection sert à consulter les images sur demande de la gendarmerie ou d'un administré à un moment donné. Il est conseillé de garder les bandes entre 15 à 30 jours, au-delà, elles devront être détruites. On ne peut filmer que la voie publique. Le projet pourrait être constitué de 8 à 10 caméras. Il existe 2 sortes de caméras : les caméras de plaques et les caméras de contexte.

La marche à suivre est de faire une demande auprès de la Préfecture, ensuite rechercher des devis, puis demander des subventions auprès de l'État et de la Région. Ce nouveau projet à l'étude sera mené par la commission adressage.

## 4°) Questions diverses

- Vente Jumper : Après ouverture des 3 propositions, le camion sera vendu au prix de 4 101 € à DOULS Coline,
- Écoles : Suite aux différentes commissions des écoles, il s'avère qu'il y a toujours un souci de paiement de cantine. Il a donc été mis un système de paiement à l'avance au prix de 3,10 € le repas. L'effectif reste stable avec 41 élèves à la rentrée de septembre,
- Adressage : Le projet des noms de rues avance, la commande des panneaux devrait se faire en septembre,
- Coupes de bois : Un courrier de règlement va être adressé aux affouagistes afin de finaliser leur engagement avant la distribution des coupes du 2 octobre.

## Travaux

- Chemins communaux :
  - o Quartier Les Molières en direction de Barjac : Des travaux de tractopelle, curage de ruisseaux, épareuse, dépôt de gravier 30/80, coupes d'eau sont à prévoir,
  - o Chemin des RiaillesDujau : Suite à la chute dans le ruisseau de la toupie de l'entreprise Marron, des travaux plus importants sont à prévoir (Transfert du budget « Goudron » à « Voirie non goudronnée »)
  - o Chemin du Cros : Une partie du chemin a été réouverte sans aucune autorisation de la Mairie. Un riverain, propriétaire des parcelles adjacentes souhaiterait que celui-ci reste pédestre.

## Infos

- Il a été signalé à la compagnie d'assurance de la commune Groupama « Cab'assur » le problème rencontré en ce qui concerne la divagation récurrente de chiens sur la commune,
- SMS : Depuis plusieurs mois, le système de SMS envoyés à la population ne fonctionne pas ou très mal. L'envoi des SMS est régulièrement bloqué. La solution est d'acheter un téléphone portable qui servira uniquement à cet usage. L'envoi se fera par série de 20 messages.

## Courriers reçus

- Préfecture : Accord de subvention de la Préfecture (DSIL) pour la construction d'une école garderie en ce qui concerne les études à hauteur de 34 362.00€.
- AB Cèze : Nous informe qu'il sera nécessaire de déclarer en mairie tout prélèvement d'eau (forage, puits) de moins de 1 000m3/an. Une plaquette sera disponible en mairie à partir de septembre.

## Courriels reçus

- M. BREVET : Demande l'acquisition de 20 m<sup>2</sup> d'une petite parcelle communale quartier Le Palais, afin de réaliser un busage pour l'accès à son terrain (avis favorable du conseil). Les modalités sont à définir avec une délibération.
- Mme HEIMERDINGER : Opposition au projet d'implantation d'une antenne relais orange, sur un terrain privé.

## Permis de construire

- Cécile GODET : Extension d'une maison d'habitation pour 39 m<sup>2</sup> quartier Le Cros,
- Laetitia et Cédric NOUET : Rénovation d'une grange quartier St Génies,
- Jean-Marie GUIRAUD : Garage quartier Les Felgères.

1854

Dans sa séance du 24 août 1854, le conseil, vu la lettre de monsieur le préfet qui invite le conseil à donner son avis sur la dépense à faire pour une passerelle sur Claysse ; Vu les plans et devis estimatif dressé par l'agent voyer cantonal des Vans, s'élevant à la somme de 1575, 25 francs Indique qu'il est d'avis que cette somme soit employée à la construction de la passerelle.

Le 29 avril 1855 le conseil, considérant que les travaux relatifs à la construction de la passerelle sont très urgents et que le mode d'adjudication de gré à gré est le plus expéditif est d'avis que ce mode soit adopté. La somme de 424,85 francs peut déjà être employée à la construction. Sur le budget 1855, 696 francs sont inscrits en dépense pour la construction du pont. 200 francs sont pris sur les fonds départementaux et 74,50 francs d'une souscription.

Le 10 août de la même année considérant que cette construction par son utilité mérite d'être hâtée autant que possible et que le conseil doit faciliter autant qu'il le peut les paiements de l'entrepreneur de la passerelle, le conseil libère 1380 francs pour qu'ils soient employés au paiement de l'entrepreneur, après que son travail aura été reçu.

### 1857 (première passerelle)

Le 18 janvier 1857, le maire donne lecture d'une lettre du préfet de l'Ardèche par laquelle il indique que « sa majesté Napoléon III a mis à disposition du ministre de l'intérieur un crédit de 3 000 000 de francs pour travaux d'utilité communale. Le conseil serait heureux de pouvoir s'associer à la charitable pensée de l'empereur, mais les sacrifices que la commune a fait l'année dernière pour la construction d'une passerelle et ceux plus grands encore qu'elle est en voie d'exécuter, ne lui permettant pas de surcharger d'impôt une population qui est dans un état voisin de la misère, par suite de la non réussite des récoltes en général. Il voudrait cependant avec une bien vive qu'une partie de ce crédit, quelque minime qu'elle soit, fût accordé à cette commune pour procurer un peu de travail aux plus malheureux et par tout rendre moins pénible leur triste position pendant la durée de la mauvaise saison.

Le 4 juillet 1857, le sous-préfet adresse au préfet pour être approuvé le Procès-verbal de réception définitive des travaux de construction de la passerelle (Série O, AD 07).

Le 5 juillet de la même année, le conseil vu le traité de gré à gré relatif à la construction d'une passerelle intervenu entre GOUINEAUD, entrepreneur et la commune et le procès verbal de réception définitive de la passerelle, donne quittance définitive des sommes dues en fin de marché soit 200 francs.

### La première passerelle traversant la Claysse et située au village date donc de 1857

Dès 1861, la passerelle subit des dégradations.

Le 5 mai de cette année le conseil vu les réparations urgentes à faire sur la passerelle de Claysse libère 120 francs pour l'exécution des travaux.

Le 4 mai 1862, le tablier de la passerelle étant dans un état de dégradation complet il est nécessaire pour la sécurité publique de le renouveler sans délai. Le conseil met 250 francs pris sur les fonds en caisse des chemins vicinaux pour procéder aux réparations.

Le 5 mai 1864, le conseil considérant que les planches et plateau de la passerelle sont dans un état de dégradations complet vote une somme de 100 francs pour les travaux. Le 13 novembre les travaux n'ayant pu être réalisés par manque de moyen, la commune obtient du préfet l'autorisation de prélever 25 francs sur les 100 francs demandés en mai

Le 10 février 1867 le maire expose au conseil que la passerelle établie sur la rivière est dans un tel état de dégradation et de vétusté que la circulation y devient dangereuse pour la sécurité publique. Les principales poutres de support chancellent sur leur point d'appui et généralement tout le bois de ce pont menace de tomber en ruine ce qui pourrait devenir la cause des plus graves accidents. Il propose de songer à prendre des mesures pour son entier renouvellement.

Le conseil considérant que ce passage extrêmement fréquenté est non seulement d'une incontestable utilité mais d'une nécessité absolue pour tous les services de l'agriculture et il est en outre le point de départ de Saint Sauveur à Saint Ambroix.

Vu aussi les sacrifices que la commune s'impose chaque année pour l'entretien de ce pont en bois et ceux encore plus onéreux pour son entier renouvellement à des époques assez rapprochées,

Considérant que la jetée de deux arches en pierre ou en fonte obvierrait à tous les inconvénients ci-dessus,

Propose l'un ou l'autre de ces deux systèmes comme seuls moyens de remplacer avec avantage le vieux pont en bois existant.

Le conseil demande au préfet de bien faire ordonner une étude sur les lieux et prendre telle mesure qu'il jugera convenable.

Le premier novembre 1868, le conseil prend connaissance des plans et devis dressés par Monsieur JORET, ingénieur constructeur à Paris relatif à la passerelle en fer à établir sur la rivière, pour 2450 francs.

Il approuve le devis et demande à traiter de gré à gré avec la compagnie de Bessèges pour l'acquisition de ladite passerelle.

Le financement est prévu comme suit :

700 francs portés à l'article 5 des chapitres additionnels, 300 francs de secours portés à l'article 6 pour le chemin n° 6, point de départ après la passerelle, tous les fonds disponibles applicables aux chemins, la créance de 1400 francs des hoirs MATHIEU de St Bres.

